

**VENTE PUBLIQUE IMMOBILIERE**  
**à la « Brasserie-Restaurant Beim Kueb »**  
**24, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre**

---

**Le MERCREDI, 6 AOÛT 2025 à 15.00 heures**

Il sera procédé par le ministère de Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique suivante :

**BIEN IMMOBILIER A VENDRE**

Un ensemble immobilier sis à Pontpierre, inscrit au cadastre comme suit :

**Commune de Mondercange, Section D de Pontpierre**

- Numéro 573/2513, lieu-dit « Rue de Schifflange », place, contenant 10 ares 26 centiares,
- Numéro 573/2515, même lieu-dit, place, contenant 12 ares 25 centiares,
- Numéro 573/2516, même lieu-dit, place, contenant 9 ares 92 centiares.

---

**Une attention particulière est à porter sur le fait que les terrains à adjuger sont situés intégralement dans le PAP Nouveau Quartier « Schëfflengerwee » (PAP NQ – DS-P 04).**

**Les terrains concernés ne peuvent être considérés comme urbanisés, l'exécution des travaux prévus dans le cadre du PAP NQ n'étant pas encore achevée. Les travaux font l'objet d'une convention signée le 4 juillet 2022 avec la Commune de Mondercange, dont les termes sont à respecter**

---

L'adjudication aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.

**CONTRE** la société anonyme « PONTPIERRE ESCH S.A. », anciennement « NOOK S.A. », ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B217828, déclarée en faillite suivant jugement numéro 2025TALCH02/00519 du 21 mars 2025,

**EN VERTU** de l'acte d'ouverture de crédit, reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2019, sous le numéro 14219 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 octobre 2019, Relation : 1LAC/2019/31807 et inscrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 novembre 2019, volume 1216, numéro 137,

**EN VERTU** d'un commandement resté infructueux signifié par le ministère de Geoffrey GALLÉ, huissier de justice, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculé près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, en date du 28 février 2025.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 17 juillet 2025, dont toute personne pourra prendre communication à l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

**Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT POURCENTS (17%).** Toute personne capable d'encherir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF POURCENTS (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

***Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.***

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

**Le notaire commis**  
Maître Cosita DELVAUX  
36, Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Tel. 45 41 49 -1